



Agence comptable

Montpellier, le 19 novembre 2024,

Délégation de signature valant mandat général

Vu le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon et le décret n°2017-836 du 5 mai 2017 modifiant le statut de l'Établissement public foncier de Languedoc-Roussillon ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 16 et 190 ;

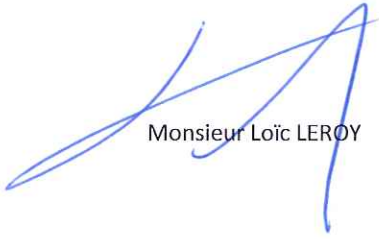
Vu l'arrêté du 20 août 2024 plaçant M. Loïc LEROY en service détaché pour exercer les fonctions d'agent comptable de l'Établissement public foncier d'Occitanie à compter du 1er septembre 2024 ;

Je soussigné, Loïc LEROY, agent comptable de l'Établissement Public Foncier (EPF) d'Occitanie, installé dans les locaux de l'Établissement sis 1025 rue Henri Becquerel à Montpellier (34000), déclare ès qualité :

Donner délégation valant mandat général à Madame Sandrine DESCHAMPS, assistante de l'agent comptable, à qui je donne pouvoir à titre permanent, en mon absence ou en cas d'empêchement, pour me suppléer et effectuer les actes suivants en mon nom et sous ma responsabilité :

- la prise en charge des demandes de paiement, des demandes de reversement, des ordres de recouvrer, des demandes de réductions de titres et des demandes de comptabilisation ;
- le paiement des dépenses par virements via le compte DFT de l'EPF d'Occitanie ;
- l'encaissement des recettes perçues par virements et par chèques bancaires ;
- la saisie des opérations comptables et d'apurement des comptes d'imputation provisoire ;
- la signature des bordereaux de remise de virements magnétiques, des procurations, des certificats, des attestations et de toutes correspondances se rapportant aux affaires courantes de l'agence comptable;
- l'octroi des délais de paiement et l'établissement des demandes de renseignements et des actes de recouvrements jugés nécessaires ;
- la télédéclaration de la TVA et de la taxe sur les salaires, et leur paiement ainsi que celui des taxes foncières sur le site [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ;
- le dépôt des factures sur la plateforme CHORUSPRO et la transmission des fichiers comptables via l'infocentre EPN.

L'agent comptable



Monsieur Loïc LEROY

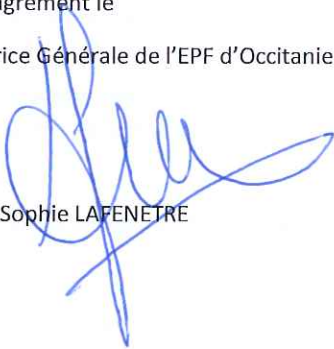
La mandataire, pour accord,



Madame Sandrine DESCHAMPS

Vu pour agrément le

La Directrice Générale de l'EPF d'Occitanie



Madame Sophie LAFENETRE